

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.12.2022	14h03	23.102	DESC
Annule et remplace				

**Auteur-e(-s) : Richard Gigon**

**Titre : Surchauffe et précarité des arts de la scène**

**Contenu :**

Corodis a récemment publié une étude sur le système des arts de la scène en Suisse romande<sup>1</sup>. Ainsi,

1. Le Conseil d'État partage-t-il les constats dressés ?
2. Comment se positionne-t-il sur le principe de soutiens à la diffusion et à la recherche artistique ?
3. Quelles mesures compte-t-il actionner pour lutter contre la précarité des arts de la scène ?
4. Finalement, comment perçoit-il l'idée de missionner davantage les institutions culturelles ?

<sup>1</sup><https://corodis.ch/corodis-publie-une-etude-sur-le-systeme-des-arts-de-la-scene-en-suisse-romande/>

**Développement** (commentaire aux questions) :

**Souhait d'une réponse écrite : OUI**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Richard Gigon

Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Barbara Blanc	Niel Smith	Manon Roux
Diane Skartsounis	Marc Fatton	

## Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 17 mai 2023

### Préambule

Commanditée par la Conférence des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles (CDAC), cette étude s'articule autour de deux objectifs principaux que sont l'analyse du système des arts de la scène en Suisse romande et l'élaboration de pistes pour améliorer son fonctionnement. En dressant un état des lieux, elle relève la forte attractivité exercée par les arts de la scène. Cette attractivité se traduit notamment par une certaine « surchauffe ». En d'autres mots : les spectacles se multiplient, mais pas les possibilités de les financer, ni le nombre de lieux pour les accueillir. L'étude fait ainsi le constat que cette « surchauffe » aggrave la précarité des actrices et acteurs culturels du domaine des arts de la scène.

#### a) Le Conseil d'État partage-t-il les constats dressés ?

Le Conseil d'État est particulièrement sensible à la situation juridique et économique des actrices et acteurs culturels et à la précarité qui marque nombre de domaines culturels, dont celui des arts de la scène. Non seulement il partage le fait que le soutien public apporté aux arts de la scène et, de manière générale aux activités artistiques, doit être globalement repensé, mais également qu'il se doit d'être exemplaire.

#### b) Comment se positionne-t-il sur le principe de soutiens à la diffusion et à la recherche artistique ?

L'étude a montré que les collectivités publiques et les principaux bailleurs de fonds ont, ces dernières années, davantage focalisé leurs soutiens sur la phase de création des spectacles. Il en résulte des étapes de travail généralement peu ou pas rémunérées, et donc rendues invisibles. C'est notamment le cas de la recherche.

La diffusion des spectacles est, quant à elle, moins soutenue que la création. Dès lors, augmenter la durée de vie des spectacles et éviter de les multiplier considérablement, c'est également se préoccuper de leur possibilité d'être présenté au public. En ce sens, il est important que soit soutenue la diffusion en tant que telle – une étape que le canton encourage déjà par ses subventions –, mais également que les projets de création impliquent dès leur conception une stratégie de diffusion. Celle-ci va de la promotion auprès de structures programmatrices au développement du réseau de la compagnie concernée. Dans la même optique, le Conseil d'État est favorable au soutien à la reprise, à savoir un nouveau travail apporté à une création en vue de sa diffusion lors d'une saison ultérieure. En soutenant mieux l'entier du cycle de vie d'un spectacle, il est possible de contribuer à assurer des revenus suffisants aux actrices et acteurs culturels.

En résumé, afin de ne pas alimenter cette surchauffe et la précarité des actrices et des acteurs culturels, le Conseil d'État considère que les soutiens de l'État doivent contribuer à augmenter la durée de vie des spectacles plutôt qu'à les multiplier.

*c) Quelles mesures compte-t-il actionner pour lutter contre la précarité des arts de la scène ?*

Au travers des soutiens octroyés, l'État doit veiller à garantir et à contribuer à des rémunérations adéquates. Tant à l'échelle romande qu'au niveau du canton, les collectivités publiques ont pris conscience que la « politique de l'arrosoir » a permis de soutenir de nombreux projets, mais que la dilution des soutiens financiers ne permet pas un soutien adéquat. Il s'agit dès lors de renforcer certains soutiens renouvelables (par le biais d'un missionnement, du conventionnement de compagnies, etc.), ainsi que ceux destinés à des projets ponctuels. De plus, une attention particulière doit être portée à l'accompagnement des actrices et acteurs culturels, tant dans le cadre de leur structuration que dans les démarches administratives auxquelles ils sont confrontés. À cet effet et parmi les mesures envisagées, le canton travaille en étroite collaboration avec les villes à la mise sur pied d'un bureau culturel.

La nouvelle loi sur l'encouragement aux activités culturelles donnera le cadre légal nécessaire à ces changements de pratique. Ces derniers devront par ailleurs s'accompagner d'une augmentation du budget du service de la culture, d'ores et déjà validée pour le budget 2023 et inscrite à la planification financière.

Toutefois, un canton ne peut à lui seul répondre au problème de surchauffe. À l'intérieur des frontières cantonales, une concertation entre les principaux bailleurs de fonds a déjà commencé et devra se poursuivre. À l'échelle romande, un effort de coordination et de clarification est – et sera – mené au sein de l'espace culturel romand pour ce qui relève de l'encouragement à la culture et plus spécifiquement du soutien au domaine de arts de la scène.

*d) Finalement, comment perçoit-il l'idée de missionner davantage les institutions culturelles ?*

Lutter contre la précarité dans le domaine des arts de la scène ne concerne pas uniquement les bailleurs de fonds, mais également les relations directes d'engagement entre les théâtres et les compagnies. L'étude mentionne qu'elles s'expriment bien souvent par des prix de vente des spectacles – les prix de cessions – en deçà des recommandations, alors qu'ils devraient également être à même de garantir les revenus fixés dans la CCT existante. Dans le canton de Neuchâtel, une part importante du budget de la culture dévolu aux arts de la scène est destinée aux maisons de théâtre qui ont, par là même, un rôle central à jouer dans les conditions offertes aux compagnies, actrices et acteurs culturels qu'elles engagent. Avec les financements publics reçus viennent des responsabilités. Dans ce sens, le Conseil d'État est favorable à un missionnement plus fin des institutions culturelles, passant par des contrats de prestations et une évaluation régulière des objectifs.

Si les institutions neuchâteloises ont, elles aussi, des propositions à faire et des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre cette surchauffe et la précarité dans le domaine des arts de la scène, il est toutefois important de rappeler que la situation financière de nombre d'entre elles ne permet pas d'absorber de nouvelles missions. Le cas échéant, celles-ci devraient s'accompagner de moyens financiers supplémentaires. Quoi qu'il en soit, les maisons de théâtre seront encouragées à collaborer encore davantage entre elles au niveau des productions, de leur programmation et des actions à mener en direction du public afin de prolonger la durée de vie des spectacles.